

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (2007)
Heft: 1759

Artikel: Au parlement cette semaine : dimanche et cannabis, parmi bien d'autres choses
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1024505>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La politique suisse pour les nuls, en attendant le 12

Le gouvernement est une équation mathématique

Alex Dépraz (07 décembre 2007)

La politique suisse, c'est simple comme bonjour. Prenons comme exemple au hasard l'élection du Conseil fédéral. C'est l'Assemblée fédérale, soit la réunion des deux Chambres, qui élit le gouvernement lors de la session qui suit le renouvellement du Conseil national. Traditionnellement, le deuxième mercredi: nous y sommes presque, ce sera le 12 décembre.

La composition de ce gouvernement se définit par une formule algébrique, autrefois qualifiée de magique, qui permet de répartir les sept fauteuils. Cela peut aussi être comparé à une course de ski: les trois partis arrivés les premiers aux élections ont chacun deux points, pardon deux sièges, et le quatrième obtient le dernier fauteuil. L'UDC a coupé la ligne

d'arrivée en tête et a donc droit à deux sièges. De même, pour le PS, qui a sauvé sa 2ème place malgré quelques fautes de trajectoire.

Pour la 3ème place, c'est plus compliqué: le PDC a 46 sièges et le PRD 43. Mais, les radicaux ont quasiment absorbé leurs cousins libéraux, qui ont 4 sièges, ce qui les replace en 3ème position. Le PDC s'est allié aux verts libéraux et aux évangéliques pour obtenir 52 députés. Le PDC peut donc prétendre à une place sur le podium et va revendiquer un deuxième siège, au détriment de l'actuel 3ème, le PRD. Mais, au milieu de la législature: normal, puisqu'ils sont presque à égalité. Et, comme un grand Valaisan (Darbellay) risque de remplacer un autre grand Valaisan, on ne verra pas trop le changement.

Les verts sont arrivés en 5ème position, malgré une belle seconde manche. Comme le président du PS, on ne comprend donc pas pourquoi ils revendiquent un siège au Conseil fédéral au détriment de ceux qui sont arrivés en tête. Même s'ils ont des mathématiciens dans leurs rangs, les écologistes n'ont rien compris à la politique pour les nuls ni au ski.

Ah, une chose. Si vous pensez que la politique, c'est de savoir comment financer les retraites d'une population vieillissante, comment régler les rapports sociaux dans une société virtuelle et interconnectée, ou comment faire vivre ensemble une population toujours plus nombreuse sur un territoire exigu, vous vous trompez de boutique.

Au parlement cette semaine

Dimanche et cannabis, parmi bien d'autres choses

Jean-Daniel Delley (06 décembre 2007)

La solution adoptée par le Parlement fâchera celles et ceux pour qui le principe du repos dominical est intangible (DP 1756). Pourtant la compétence accordée aux cantons d'autoriser l'ouverture des magasins quatre fois par an au maximum et sans justification particulière met fin à une situation peu satisfaisante. La preuve d'un «besoin urgent», qui selon le

droit actuel permet une ouverture dominicale, a donné lieu en effet à des contorsions interprétatives (DP 1730).

La nouvelle règle laisse toute liberté aux cantons et tous n'en feront pas usage. C'est une bonne chose dans la mesure où la demande et les besoins diffèrent d'une région à l'autre. Et l'on est en droit de douter que la lutte contre la frénésie

d'achat passe par l'instrument réglementaire, alors que le consommateur helvétique peut facilement passer les frontières pour assouvir ses besoins.

Les travailleurs du dimanche bénéficieront d'un salaire augmenté de 50% et d'un jour de repos. Par contre le parlement n'a pas su saisir l'occasion de lier cette possibilité d'ouverture à

l'obligation pour les commerçants de signer une convention collective de travail. Cette condition aurait été nécessaire dans un secteur où les salariés – en fait essentiellement des salariées – sont tout à la fois peu organisés et mal payés. La majorité bourgeoise et conservatrice a refusé un compromis raisonnable et ne devra pas s'étonner si le référendum est lancé.

L'initiative populaire pour la dépénalisation de la consommation de cannabis a donné lieu à un débat peu original. Les prohibitionnistes

persistant à croire qu'ils accomplissent leur tâche politique en roulant les mécaniques et refusent d'écouter les professionnels de la toxicomanie.

La loi actuelle interdit la culture, le commerce, la possession et la consommation de cannabis. Parce qu'elle est inapplicable, elle reste sans effet sur les pratiques. Par contre elle surcharge police et tribunaux qui, devant l'ampleur du phénomène, sont condamnés à l'arbitraire.

Il n'est pas question de faire de l'angélisme. Le cannabis est un

produit psychotrope qui peut avoir des effets nocifs sur la santé. En dé penaliser la consommation, ce n'est pas banaliser ce phénomène de société, ni donner un signe négatif à la jeunesse. La fermeté, plutôt que de se limiter à une criminalisation sans effet, passe d'abord par une politique de prévention et de contrôle strict à l'égard des jeunes. Ce qui se fait pour le tabac et l'alcool ne serait donc ni possible ni souhaitable pour le cannabis? Il y a fort à craindre que le sentiment de bonne conscience l'emporte sur la volonté d'agir de manière efficace.

Les aléas de l'électricité en liberté

Quand la Suisse cherche à maintenir un privilège tout en libéralisant

Albert Tille (08 décembre 2007)

Le débat passionné sur la libéralisation du marché de l'électricité du début du millénaire a disparu de la scène médiatique. Mais tout reste à faire. L'entrée en vigueur de la loi sur l'électricité exige de délicats ajustements. Les négociations avec Bruxelles s'annoncent difficiles. Le prix de l'électricité et la sécurité de l'approvisionnement représentent cependant l'enjeu de ces tractations en coulisse.

Libéraliser le marché de l'électricité, c'est, pour l'essentiel, ouvrir à tous l'accès au réseau. Les propriétaires des lignes doivent autoriser le passage de l'électricité produite

par d'autres. Comme sur les routes, la circulation doit être encadrée par des règles. Qui aura la priorité? Quel sera le montant du péage? Qui va décider d'adapter le réseau au volume du trafic? Dans *Les controverses de l'énergie* (coll. *Le Savoir suisse*) Franco Romerio décrit les solutions plus ou moins heureuses apportées à ces questions dans les pays pionniers de la libéralisation. Il relève aussi l'indispensable coordination des échanges internationaux, puisque le réseau est interconnecté à l'échelle du continent.

La nouvelle loi sur l'électricité, qui devrait entrer en vigueur au 1er janvier prochain, définit l'organisation du marché suisse

de l'électricité (DP 1705). Une Commission de l'électricité, composée de cinq à sept membres désignés par le Conseil fédéral, sera responsable du bon fonctionnement du marché. En suivant des règles qui devront encore être fixées par ordonnances, elle devra surveiller de près la gestion des propriétaires du réseau. Elle se prononcera sur le prix d'accès pour le transport du courant et s'assurera que cette rémunération soit utilisée au mieux pour assurer un fonctionnement économique mais sans faille. Le revenu des redevances d'accès doit également permettre des investissements nouveaux pour répondre aux besoins des utilisateurs et éviter les goulets